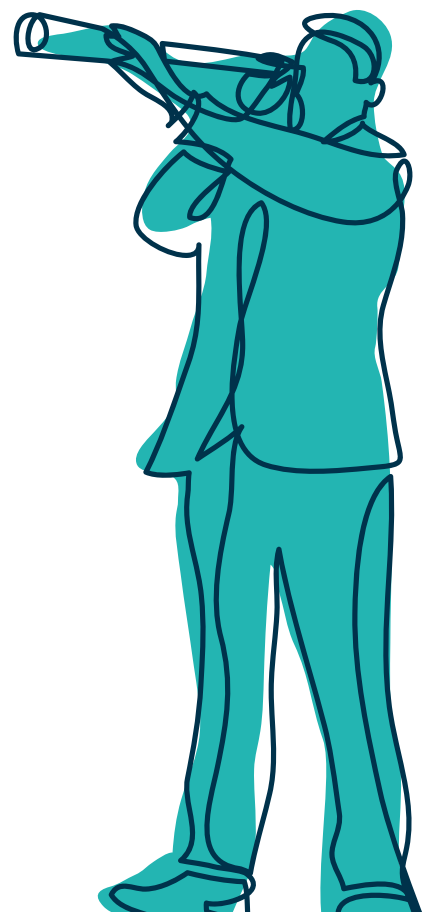




Tournée vers
l'avenir

Table des matières





**Que ce soit au moyen de licences
annuelles ou de permissions
à la pièce, Copibec vous offre
des solutions adaptées à vos
besoins et vous aide à libérer
les droits d'utilisation des
œuvres dont vous avez besoin.**

Introduction

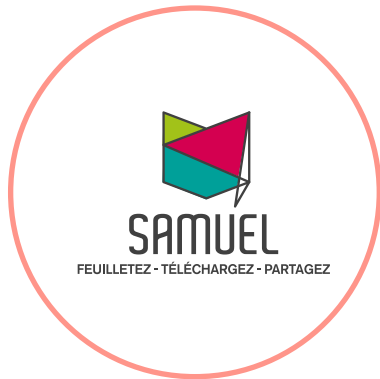


La Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, mieux connue sous le nom de Copibec, est une entreprise d'économie sociale sans but lucratif qui appartient à la collectivité des auteurs et des éditeurs. Créée en 1997 par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), elle administre depuis plus de vingt ans les droits de reproduction des œuvres québécoises, canadiennes et étrangères. Copibec représente les auteures, auteurs, artistes en arts visuels et leurs maisons d'édition.

Forte d'un répertoire comptant des millions d'œuvres publiées au Québec, au Canada et dans quelque trente pays grâce à des ententes bilatérales avec des sociétés de gestion étrangères, Copibec offre aux titulaires de droits, ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur, un modèle de gestion collective efficace et des solutions de gestion des droits à la fois simples et adaptées à leurs besoins.

Les licences accordées par Copibec couvrent notamment la reproduction de contenus protégés, la préparation de revues de presse ou de recueils de textes, le partage de documents sur un réseau sécurisé, la republication d'extraits de titres déjà publiés, ainsi que la distribution de matériel protégé à des fins de formation ou d'information. Au cours des vingt dernières années, des milliers d'utilisateurs d'œuvres (établissements d'enseignement, ministères, municipalités, associations professionnelles, bibliothèques publiques et privées, centres de formation ou de loisirs, diocèses, etc.) ont ainsi acquis une licence afin de légaliser leurs pratiques et de permettre le versement de redevances aux créatrices et créateurs des documents reproduits et partagés.

Afin d'assurer sa mission de redistribution des redevances aux titulaires de droits, Copibec a analysé près de 166 000 déclarations de reproduction pour l'année 2018-2019. Par ces analyses, la société de gestion veille au respect des limites et des autres modalités des licences accordées aux utilisatrices et utilisateurs. Depuis le début de ses opérations, le 1^{er} avril 1998, Copibec a distribué près de 208 millions de dollars.

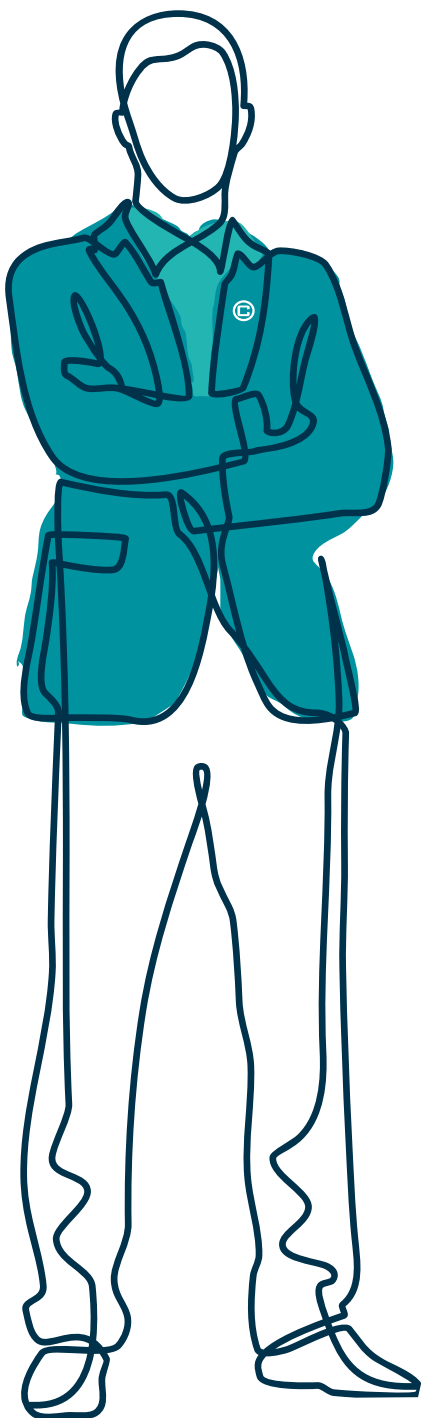


Au fil des ans, Copibec s’est adaptée aux besoins changeants des titulaires de droits et des utilisatrices et utilisateurs. Toujours à l’écoute des besoins de tous les milieux qu’elle dessert, Copibec a développé de nouveaux services au cours de la dernière décennie.

Pour le secteur de l’éducation, Copibec a développé trois projets importants. D’abord, la [plateforme SAMUEL](#) permettant de feuilleter, télécharger et partager des extraits de milliers de documents en format numérique. Ensuite, la [solution Get it Now](#), offerte aux établissements postsecondaires en collaboration avec le [Copyright Clearance Center](#), la société de gestion américaine. Cet outil est un complément essentiel aux services de prêts entre bibliothèques et permet aux abonnés d’accéder rapidement à des milliers d’articles scientifiques d’éditeurs réputés mondialement. Enfin, Copibec a développé le [service DONA](#) afin de faciliter l’obtention de documents numériques accessibles pour les élèves ayant une déficience perceptuelle.

La société de gestion innove également en adoptant la [technologie des chaînes de blocs \(blockchain\)](#) grâce à un partenariat avec l’entreprise émergente [Scenarex](#). Dans un premier temps, cette technologie vise à accroître l’efficacité de la gestion collective pour les entreprises et les gouvernements en facilitant la tâche des utilisatrices et des utilisateurs d’œuvres. Elle permettra aussi une redistribution plus précise des redevances aux titulaires de droits.

Rapport du président



Mesdames, Messieurs,

Je vous prie d'excuser d'avance ce qui va suivre...

*Bien sûr les problèmes climatiques
Et des classes pleines de moisissures
Bien sûr à Québec toujours pas de Nordiques
Et sur le Plateau toujours trop de voitures
Bien sûr l'argent n'a pas d'odeur
Mais pas d'odeur me monte au nez
Bien sûr personne n'en meurt
Mais voir le droit d'auteur bafoué...**

Plusieurs d'entre vous auront sans doute reconnu dans cette introduction un pauvre pastiche de la magnifique chanson de Jacques Brel *Voir un ami pleurer*.

C'est en me prévalant de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur* que j'ose ainsi ouvrir mon allocution.

L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur aux fins d'étude privée, de recherche, d'éducation, de parodie ou de satire ne constitue pas une violation du droit d'auteur.

Certaines exceptions à la *Loi sur le droit d'auteur* sont essentielles. Le droit d'étude privée, le droit de se cultiver, d'apprendre par et pour soi-même. Le droit de parodie ou de satire, que des journalistes ont payé de leur vie dans de nombreux pays. Le droit à l'éducation semble, dans la liste, bien ordinaire, comme allant de soi. Et pourtant, ce simple mot, « éducation », glissé presque négligemment en 2012 dans une tentative de modernisation de la *Loi*, vient faire dérailler tout un système de reconnaissance bien établi.

* VOIR UN AMI PLEURER

Auteur-compositeur: Jacques Brel.

© Éditions Jacques Brel, Bruxelles, 1977.

Est autorisé à titre exceptionnel et strictement pour cet usage, à l'exclusion de tout autre.

Permettez-moi de citer un passage du rapport soumis par l'ANEL au Comité permanent du patrimoine canadien le 14 décembre 2018:

Faut-il rappeler que selon une étude de PricewaterhouseCoopers publiée en 2015, seulement 18 mois après l'entrée en vigueur de la Loi, l'exception d'utilisation équitable à des fins d'éducation était responsable à elle seule de pertes de 30 millions de dollars par an pour la reproduction d'extraits d'œuvres, sans compter la baisse des ventes, les pertes d'emplois et la fermeture de maisons d'édition. Pour la société de gestion Access Copyright, les redevances versées ont chuté de 80% en cinq ans. Quant à Copibec, même si les établissements d'enseignement et le ministère de l'Éducation du Québec ont renouvelé leurs licences, les redevances chutent alors que la population étudiante augmente. La redevance universitaire par étudiant a diminué de près de 50% et le montant perçu par page reproduite a baissé de 23%.



Vous connaissez ces chiffres, et pourtant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, dans son rapport remis au début du mois de juin, semble accorder autant d'importance à des effets mesurables et mesurés qu'à de simples témoignages sur l'importance de la gratuité pour un accès équitable aux connaissances.

Alors que nos associations respectives ont toutes déposé de touffus mémoires portant sur la rapide dégradation de la situation économique des créateurs et des ayants droit, alors que le Comité permanent du patrimoine canadien semble comprendre l'urgence de réviser la Loi en faveur des titulaires de droits, le comité responsable de ladite révision propose l'attentisme et aucune mesure concrète pour rétablir un équilibre brisé entre les besoins des utilisateurs et les droits des créateurs et de leurs éditeurs.



Brel pourrait aussi bien chanter « Mais voir un ayant droit pleurer »...

Faut-il donc pour autant baisser les bras? Certainement pas. Dans la poursuite d'un plan stratégique qui a transformé l'organisme jusqu'à le faire déménager et réorganiser ses bureaux, la dynamique équipe de Copibec a su, dans la dernière année, relever bien des défis pour faire face à un environnement de plus en plus hostile. Reconnus tant au niveau national qu'international, les projets sur la table à dessin montrent que l'organisme sait lui aussi se renouveler. Il faut de l'audace pour se lancer dans la technologie de la chaîne de blocs, il faut de la persévérance pour renforcer la présence du catalogue SAMUEL dans les établissements d'enseignement. Il faut une directrice générale comme M^e Frédérique Couette, qui nous montre mois après mois qu'elle a une vision claire du développement de Copibec.



Nos opérations sont complexes et demandent beaucoup de minutie, il faut donc aussi une équipe compétente pour les mener à bien. Que tous les membres qui la composent soient donc ici remerciés pour leur excellent travail.

La vigilance des membres du conseil d'administration est aussi un de nos grands atouts. Pendant de nombreuses années, André Dumont a vaillamment représenté les journalistes indépendants du Québec. Il nous a récemment informés qu'il ne renouvellera pas son mandat parmi nous, je joins ma voix à celle du reste du conseil d'administration pour le remercier chaleureusement de toutes ces années de dévouement au bien commun.

Depuis mon arrivée au conseil d'administration de Copibec en juin 2015, j'ai pris l'habitude de partager l'hégémonie présidentielle avec Danièle Simpson, représentante de l'UNEQ. Elle aussi siégeait au conseil depuis de nombreuses années, et nous ne pouvons lui tenir rigueur de vouloir désormais se consacrer à d'autres occupations qui iront, on peut l'imaginer, à leur tour faire travailler un éditeur et plus tard les employés de Copibec. Merci Danièle pour toutes ces heures arrachées à la création pour la défense des titulaires de droits.

C'est donc avec un conseil en partie renouvelé que Copibec entamera une nouvelle année de labeur, sous le signe de la résistance, mais surtout de la croissance : celle de nos revendications, de nos ambitions et, espérons-le, de nos revenus!

Merci !





**Copibec est une référence et un
partenaire incontournable en
matière de gestion collective des
œuvres et d'information sur le
droit d'auteur.**

Rapport de la directrice générale

L'année dernière, je débutais mon rapport annuel en vous annonçant la fin du litige qui a opposé les titulaires de droits à l'Université Laval pendant quatre ans. Cette année, je voulais également débiter mon rapport sur une note positive, aussi commencerais-je en vous présentant une illustration créée par un illustrateur québécois, Steve Adams. Cette image représente la réaction positive que nous aimerions voir chez tout individu à la vue du sigle © du droit d'auteur ou du mot Copibec. Cette illustration est sûrement diamétralement à l'opposé de ce que certains milieux de l'éducation voient dans le droit d'auteur et la gestion collective. Pourtant, à mon sens, tel ne devrait pas être le cas. Ce personnage qui embrasse le sigle du droit d'auteur dans le logo de Copibec illustre ce que devraient représenter le droit d'auteur et la gestion collective pour tous ceux qui désirent voir se développer, au Québec et au Canada, une culture forte, diversifiée et accessible. Je formule donc le souhait que nos gouvernements, au fédéral comme au provincial, s'inspirent de l'illustration de monsieur Adams et du message positif qu'elle porte.

Pendant cette année 2018-2019, nous avons poursuivi le processus de réorganisation et de restructuration de Copibec. Nous avons notamment procédé à la mise en place de l'organigramme que nous vous avons présenté lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2018. Nous avons ainsi accueilli de nouvelles recrues au sein de Copibec, assuré le transfert des compétences entre les services et mis en place des structures permettant de créer une meilleure collaboration entre les services.

Afin de favoriser l'esprit d'équipe, nous avons également revu nos communications internes avec l'adoption de la solution de collaboration TEAMS, multiplié les rencontres d'équipe et encouragé une plus grande implication des employés avec la mise en place de porteurs de dossier et des présentations au conseil d'administration. Un tel processus de transformation organisationnel est un travail de longue haleine qui exige de la patience et de la persévérance de la part de tous au sein de Copibec. C'est un travail nécessaire que nous devons poursuivre dans les prochaines années afin de préserver l'efficacité et la pérennité de votre société de gestion.

Merci Copibec!



Illustration de Steve Adams



Le réexamen de la *Loi sur le droit d'auteur* est aussi un dossier prioritaire qui nous a tenus occupés tout au long de l'année. Nous avons présenté des mémoires et témoigné de la situation des titulaires de droits et de leur société de gestion collective lors des consultations menées par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) et celui de Patrimoine canadien (CHPC). Nous avons multiplié les rencontres avec les députés fédéraux québécois pour les sensibiliser à la situation des titulaires de droits de la province et poursuivi nos efforts auprès des ministères fédéraux afin de représenter les intérêts des titulaires de droits québécois et de faire valoir le modèle québécois de gestion collective des droits de reproduction. Comme vous le savez, après plusieurs mois d'étude et avoir entendu des intervenants représentant tous les points de vue, le Comité CHPC a remis son rapport au gouvernement fédéral au début du mois de mai. Nous soutenons les conclusions de ce rapport qui recommande notamment de corriger la *Loi sur le droit d'auteur* en resserrant l'exception d'utilisation équitable et en valorisant la gestion collective. Le Comité INDU a également remis son rapport au gouvernement. C'est un rapport plutôt décevant, fondé sur l'attentisme et une absence de mesures concrètes. Le Comité INDU souligne cependant l'absence de légitimité des prétentions soutenues pendant les cinq dernières années par les établissements d'enseignement et les ministères de l'Éducation à l'extérieur du Québec. Le Comité relève que l'acquisition de licences est la voie à suivre et reconnaît que les politiques d'utilisation équitable des établissements d'enseignement ne sont pas conformes à l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*, ni reconnues par le tribunal. Je désire d'ailleurs souligner que la position du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation du Québec se démarque de celle de ces ministères dans les autres provinces et territoires canadiens et, qu'à cet égard, le gouvernement québécois assume un rôle de leader et constitue un exemple pour le reste du Canada.

Afin de faire résonner plus largement le message des titulaires de droits que nous représentons, nous avons lancé, au mois de janvier 2018, une vaste campagne auprès des auteurs et des éditeurs afin qu'ils envoient une lettre à leur député fédéral avec copie conforme à Navdeep Bains, Pablo Rodriguez et Justin Trudeau. Cette campagne a été suivie d'une mobilisation au Salon du livre de Trois-Rivières en mars et au Salon International du livre de Québec en avril avec notamment la une du journal *Le Soleil*, le samedi 13 avril. La médiatisation des enjeux liés à la *Loi sur le droit d'auteur* s'est également poursuivie au mois d'avril avec le lancement des trois capsules de sensibilisation développées avec le DAMIC. La couverture médiatique de ces capsules fut excellente, mais nous devons continuer à nous mobiliser et à sensibiliser la classe politique, le public et les médias à notre cause. Je vous engage donc tous à aller signer le manifeste et à encourager vos amis et connaissances à le signer, si cela n'est pas déjà fait.



Le processus de transformation organisationnelle de Copibec a entraîné la scission du service des licences en deux secteurs distincts se consacrant chacun à des clientèles spécifiques. Ainsi, nous avons mis en place le secteur des services à l'éducation avec une direction et des agents dédiés à cette clientèle afin de mieux la desservir. Un nouvel agent de liaison a également été recruté ce qui nous a permis de multiplier les activités d'information auprès de licenciés. D'août 2018 à mars 2019, nous avons ainsi rencontré plus de 1 000 enseignants et professionnels de l'enseignement dans quelque 70 écoles de 29 commissions scolaires et les futurs enseignants de trois universités. Nous avons également participé à une dizaine d'événements afin d'informer sur les licences, les services offerts par Copibec et de mettre en valeur SAMUEL et DONA. Au postsecondaire, nous travaillons au développement d'une relation de collaboration et de partenariat notamment avec les universités dans le cadre d'un comité de suivi de la licence. Du côté de SAMUEL, 920 utilisateurs individuels ont généré la déclaration de près de 900 000 copies. Nous poursuivons la promotion de la solution SAMUEL tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. L'attrait de SAMUEL nous a également permis de conclure une première licence avec un conseil scolaire autochtone. Enfin, dans un souci d'amélioration continue, nous collaborons avec De Marque afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur SAMUEL et d'en faciliter l'accès et de promouvoir la *découvrabilité* des œuvres. Un autre dossier important pour Copibec concerne l'accessibilité aux œuvres pour les étudiants et élèves ayant une déficience perceptuelle. Offert dès 2010 aux établissements d'enseignement et aux éditeurs, le service DONA a connu une très forte croissance des demandes cette année (200%) et un deuxième éditeur scolaire y participe. Nous avons dû nous adapter afin de relever ce défi tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction pour les utilisateurs

du service. Nous travaillons à l'élaboration d'une plateforme qui nous permettra d'offrir ce service à l'ensemble des titulaires de droits et de satisfaire aux exigences d'efficacité des utilisateurs de tous les niveaux d'enseignement.

Le nouveau service Entreprises et Gouvernements est issu de la scission du service des licences. Une nouvelle directrice a été nommée et de nouveaux employés recrutés afin de repenser notre stratégie commerciale pour le marché des entreprises privées et des organisations gouvernementales. Cette nouvelle équipe fait preuve de dynamisme et d'organisation pour développer et mettre en œuvre une campagne de promotion visant à sensibiliser les organisations à la gestion des droits d'auteur et à promouvoir l'expertise de Copibec auprès des décideurs des organisations ciblées. C'est également le service Entreprises et Gouvernements, en collaboration avec la conseillère TI, qui pilote le projet du «Hub Copibec» issu du partenariat entre Copibec et la jeune pousse technologique Scénarex. Cette entente fait entrer Copibec dans le monde de la technologie des chaînes de blocs par le biais du développement d'une chaîne de blocs privée. Ce que nous avons temporairement baptisé le «Hub Copibec» facilitera la gestion des droits d'auteur au sein des organisations dans le cadre de la licence de Copibec.

On ne peut que souligner d'ailleurs l'importance grandissante de la technologie dans les activités quotidiennes de Copibec que cela concerne SAVIA, SAMUEL, DONA ou le Hub Copibec. Le recrutement d'une conseillère en TI est donc un élément important de notre réorganisation.

Les revenus de Copibec pour l'année 2018-2019 s'établissent à 13 519 921 \$ soit en hausse de 3,5% par rapport à 2017-2018. À ces revenus s'ajoutent les produits de licences perçues au titre du règlement à l'amiable avec l'Université Laval, soit 2 150 588 \$. À la fin de l'exercice financier, la société de gestion dégage un excédent de fonctionnement de 365 628 \$, cependant comme nous procédons cette année à une distribution additionnelle de 705 000 \$ en provenance de nos réserves non affectées, vous constaterez à la fin de nos états financiers approuvés une insuffisance des produits sur les charges de 340 249 \$. Les distributions inscrites au calendrier ont été effectuées dans les délais prévus pour un montant total de 11 572 824 \$.

Dans ce portrait tracé à grands traits des principaux dossiers de notre année 2018-2019, il ne faut pas oublier le travail quotidien que chacun des employés de Copibec exécute chaque jour pour défendre vos intérêts, négocier des licences, percevoir des redevances, vous les redistribuer et vous tenir informés de ce qui se passe en droit d'auteur et en gestion collective.

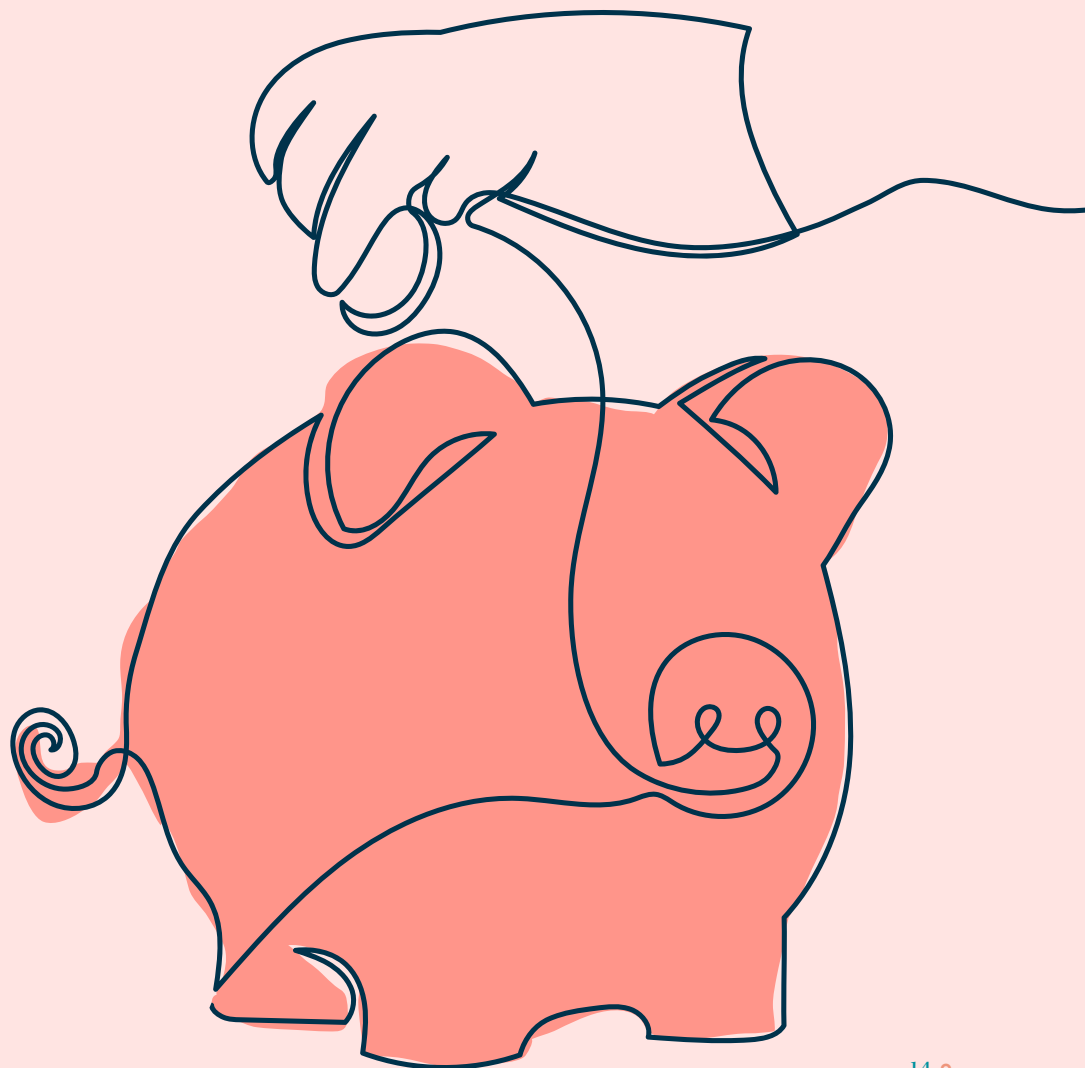
Je finirais en remerciant les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur soutien au cours de cette année. Je soulignerais tout particulièrement la contribution de deux d'entre eux qui nous quittent. Danièle Simpson qui au cours des 13 dernières années, à titre de présidente et de vice-présidente de Copibec, a ardemment défendu vos droits et le rôle de la gestion collective. André Dumont qui était avec nous depuis 2014 et dont le dynamisme nous manquera lors des rencontres du CA.

Merci à tous les deux pour votre travail, votre collaboration et votre soutien. J'accueille également Simon Van Vliet en remplacement d'André et Karine Légeron en remplacement de Danièle. Bienvenue à tous les deux chez Copibec.

Chaque année, je remercie également mes fidèles collaboratrices. Cette année, je tiens à remercier tout particulièrement celle qui fut la directrice du service des licences puis des services à l'éducation, Rose-Marie Lafrance. Rose-Marie a, au cours des 20 ans d'existence de Copibec et pendant plusieurs années avant cela à l'UNEQ, mis ses compétences et sa détermination au service des titulaires de droits. Merci Rose-Marie et nous te souhaitons tout le bonheur possible dans ta nouvelle vie. Je n'oublie pas non plus ceux qui continuent d'œuvrer au sein de votre société de gestion: merci Cécile Gascon, Caroline Lacroix et Annie Massicotte. Je tiens également à accueillir ceux qui se sont joints plus récemment à notre équipe, Danielle Turcot, notre nouvelle directrice des finances depuis janvier 2019 et Jean-Sébastien Vallée, notre tout nouveau directeur des services à l'éducation. Enfin, je soulignerai la contribution de chacun des employés de Copibec qui mériteraient d'être nommés ici les uns après les autres. Ce sont eux également qui vous accompagnent depuis tant d'années dans la défense de vos droits et soutiennent par leur travail quotidien une cause à laquelle nous croyons tous: la défense du droit d'auteur et la gestion collective.

Merci !

États
financiers
au 31 mars 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire ses produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. La majorité des produits provenant de licences sont en accord avec des conventions qui permettent un audit annuel des produits en fonction des critères d'évaluation contenus dans lesdites conventions. Cependant, certaines licences requièrent que les produits soient remis en fonction des reproductions réellement effectuées par le détenteur de la licence. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des licences perçues, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018, de l'actif à court terme au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, et de l'actif net au 31 mars 2019, au 31 mars 2018 et aux 1 avril 2018 et 1 avril 2017. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./S.A.L.*¹
Le 29 mai 2019

1 CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A106114

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Revenus de gestion (annexe A)	2 389 043	1 979 909
Charges		
Salaires	1 152 880	954 755
Charges sociales	154 310	132 504
Assurances	10 928	11 789
Communications	49 823	60 135
Cotisations et affiliations	49 453	47 449
Entretien et réparations	6 587	5 971
Formation	23 826	8 558
Fournitures de bureau	28 973	15 036
Frais de déménagement	55 764	-
Frais de réunions	5 631	4 188
Honoraires et cachets	341 271	150 765
Frais règlement litige (recouvrés)	(164 378)	73 419
Intérêts et frais bancaires	1 222	1 098
Loyer et frais connexes	144 270	177 704
Publicité et promotion	59 138	64 335
Représentation et déplacements	24 422	12 358
Services professionnels	16 770	18 916
Support informatique	52 200	66 716
Amortissement du mobilier de bureau et des améliorations locatives	9 492	9 228
Amortissement du matériel informatique	9 811	9 977
Amortissement des logiciels	62 132	139 691
	2 094 525	1 964 592
Excédent de fonctionnement	294 518	15 317
Autres produits (annexe B)	71 110	21 999
Excédent avant distribution	365 628	37 316
Distribution supplémentaire aux ayants droit (note 8)	(705 877)	-
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(340 249)	37 316

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Distribution supplémentaire aux ayants droit (note 8) \$	Réserve opérations courantes (note 8) \$	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels \$	Non affecté \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Solde au début	-	1 350 000	177 378	2 555 048	4 082 426	4 045 110
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(705 877)	-	(84 627)	450 255	(340 249)	37 316
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	-	-	184 594	(184 594)	-	-
Affectation interne	705 877	-	-	(705 877)	-	-
Solde à la fin	-	1 350 000	277 345	2 114 832	3 742 177	4 082 426

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Actif		
À court terme		
Encaisse	3 059 068	883 872
Placements temporaires (note 3)	17 911 625	17 302 693
Débiteurs (note 4)	2 013 594	2 192 934
Frais payés d'avance	60 809	6 029
	23 045 096	20 385 528
Immobilisations corporelles (note 5)	162 787	48 783
Actifs incorporels (note 6)	114 558	128 595
	23 322 441	20 562 906
Passif		
À court terme		
Droits à distribuer	18 912 543	15 761 162
Produits de placements à distribuer	404 443	520 458
Créditeurs et charges à payer (note 7)	157 179	165 725
Produits perçus d'avance	84 415	15 113
	19 558 580	16 462 458
Incitatif reporté - loyer	21 684	18 022
	19 580 264	16 480 480
Engagements (note 11)		
Actif net		
Réserve pour les opérations courantes (note 8)	1 350 000	1 350 000
Actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	277 345	177 378
Actif net non affecté	2 114 832	2 555 048
	3 742 177	4 082 426
	23 322 441	20 562 906

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(340 249)	37 316
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 303	19 205
Amortissement des logiciels	62 132	139 691
Perte à la cession de placements temporaires	15 347	103 942
(Plus-value) moins-value non réalisée sur les placements temporaires	(2 207)	144 443
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	3 192	-
Incitatif reporté - loyer	3 662	(15 447)
	(238 820)	429 150
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	3 220 682	(1 937 521)
	2 981 862	(1 508 371)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(14 729 754)	(20 762 239)
Produit de la cession de placements temporaires	14 107 682	21 355 875
Acquisition d'immobilisations corporelles	(136 499)	(19 469)
Acquisition d'actifs incorporels	(48 095)	(40 256)
	(806 666)	533 911
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	2 175 196	(974 460)
Encaisse au début	883 872	1 858 332
Encaisse à la fin	3 059 068	883 872

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 10.

Notes complémentaires

31 mars 2019

1. Description de l'Organisme

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme ») est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Fondé le 25 novembre 1997 par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivains et écrivaines québécois (UNEQ), Copibec a pris le relais de l'UNEQ qui gérait depuis 1982 les droits de reproduction sur les oeuvres imprimées.

Copibec a pour mission :

- a) de représenter les auteurs et les éditeurs aux fins de la gestion collective de leurs droits de reproduction ;
- b) d'assurer le contrôle de l'utilisation des oeuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et de défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs en ce qui a trait à la reproduction de leurs oeuvres ;
- c) de faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

Copibec permet aux usagers de reproduire légalement des oeuvres protégées par le biais de licences prévoyant le respect de certaines modalités d'utilisation et le paiement de tarifs équitables afin d'assurer la distribution de redevances aux titulaires de droits.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements temporaires, qui sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les autres produits.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a eu lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	35 %

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût sur la part des éléments identifiables de l'actif net acquis de l'UNEQ.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée suivante :

Logiciels	5 ans
-----------	-------

Incitatif reporté - loyer

L'Organisme a bénéficié de loyer gratuit lors de la signature de son bail en octobre 2018. Cet incitatif est comptabilisé en réduction de la dépense de loyer sur la durée du bail.

Constatation des produits

Les produits tirés des licences sont constatés sur la durée de la licence connexe.

L'Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements temporaires

	2019 \$	2018 \$
Fonds de marché monétaire	5 139 919	4 673 552
Dépôt à terme, portant intérêt au taux variant de 1,82 % à 2,76 %, échéant de juillet 2019 à juillet 2020	4 980 000	5 000 000
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 2,35 % à 4,50 %, échéant de juin 2019 à septembre 2028	2 671 719	3 015 710
Actions et fonds négociés en bourse	5 119 987	4 613 431
	17 911 625	17 302 693

4. Débiteurs

	2019 \$	2018 \$
Licences	1 921 100	2 144 714
Intérêts courus	92 494	48 220
	2 013 594	2 192 934

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	17 150	1 035	16 115	-
Mobilier de bureau	120 415	34 449	85 966	13 061
Matériel informatique	168 545	107 839	60 706	35 722
	306 110	143 323	162 787	48 783

6. Actifs incorporels

	2019 \$	2018 \$
Durée de vie indéfinie		
Écart d'acquisition	1	1
Durée de vie limitée		
Logiciels	114 557	128 594
	114 558	128 595

7. Crédoeurs et charges à payer

	2019 \$	2018 \$
Fournisseurs	108 923	82 468
Frais courus	44 548	29 007
Sommes à remettre à l'État	3 708	54 250
	157 179	165 725

8. Distribution supplémentaire aux ayants droit et réserve

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019 :

- Le conseil d'administration a autorisé une distribution supplémentaire de redevances au montant de 705 877 \$.

L'Organisme doit posséder les liquidités ou quasi-liquidités équivalentes au montant de sa réserve et ne peut utiliser ces sommes sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. Informations sur les résultats

	2019 \$	2018 \$
Aide gouvernementale en diminution des salaires	15 846	-
Aide gouvernementale en diminution de la formation	4 641	835
Aide gouvernementale en diminution de la publicité et promotion	-	3 410
Aide gouvernementale en diminution des honoraires et cachets	-	7 563
Aide gouvernementale en diminution des honoraires juridiques	33 154	10 016

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>	2019 \$	2018 \$
Débiteurs	179 340	(336 783)
Frais payés d'avance	(54 780)	3 675
Droits à distribuer	3 151 381	(485 661)
Produits de placements à distribuer	(116 015)	(1 092 110)
Créditeurs et charges à payer	(8 546)	54 506
Produits perçus d'avance	69 302	(81 148)
	3 220 682	(1 937 521)

11. Engagements

- a) L'Organisme est locataire dans un édifice en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 septembre 2029. Les loyers futurs, y compris les loyers additionnels, s'élèveront à 1 762 535 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices : \$

2020	144 659
2021	144 659
2022	144 659
2023	130 193
2024	179 426

- b) L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat à payer des frais de licence annuels de 30 000 \$ pour l'utilisation de l'infrastructure et la maintenance d'un entrepôt numérique. Ce contrat vient à échéance en janvier 2026.

12. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

i) Risque de taux d'intérêt

L'Organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Toutefois, l'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt, car une part importante de ses placements temporaires se compose d'obligations gouvernementales portant intérêt à taux fixe. Une variation de taux d'intérêt entraînerait une variation de la juste valeur de ces obligations.

ii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions et fonds négociés en bourse, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

L'Organisme consent des licences dans le cours normal de ses activités. Ces licences font l'objet de contrats spécifiques. L'Organisme peut établir, le cas échéant, des provisions pour créances douteuses. Un licencié important représente environ 10 % du total des débiteurs au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2019, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les droits à distribuer, les produits de placements à distribuer et les créateurs et charges à payer.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2019

Revenus de gestion - Annexe A

	2019 \$	2018 \$
Produits des licences	13 519 921	13 062 924
Produits des licences - Règlement litige	2 150 588	-
Provision pour redevances	(13 481 432)	(11 107 049)
	2 189 077	1 955 875
Revenus d'administration	38 672	24 034
Revenus d'administration - Règlement litige	161 294	-
	2 389 043	1 979 909

Sous réserve des licences multinationales, l'Organisme conserve 15 % des produits des licences afin d'en assurer la gestion et la distribution. Au cours de l'exercice, l'Organisme a conservé 7,5 % des produits des licences - Règlement litige.

L'Organisme a reçu en compensation de ce litige des revenus d'administration permettant la gestion, la répartition et la remise des sommes aux ayants droit.

Autres produits (charges) - Annexe B

	2019 \$	2018 \$
Intérêts	535 324	439 539
Perte à la cession de placements temporaires	(15 347)	(103 942)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements temporaires	2 207	(144 443)
Honoraires de gestion	(26 834)	(44 493)
	495 350	146 661
Provision pour distribution	(421 048)	(124 662)
	74 302	21 999
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	(3 192)	-
	71 110	21 999

L'Organisme distribue 85 % des produits générés par les placements moins les frais afférents aux ayants droit et conserve 15 % afin d'en assurer la gestion et la distribution.



**Une équipe de spécialistes
de la gestion collective et du
droit d'auteur à votre service !**



L'équipe de Copibec

Direction générale

- **Frédérique Couette**
Directrice générale
- **Cécile Gascon**
Directrice générale adjointe

Éducation

- **Jean-Sébastien Vallée**
Directeur - Éducation
- **Nicolas Boudreault**
Agent - Éducation supérieure
- **Anouk Pérusse**
Agente - Éducation préscolaire, primaire, secondaire, CEA et CFP
- **Xavier Daffe-Bordeleau**
Agent - Éducation
- **Francis M. Desmarais**
Agent de liaison - Éducation
- **Rémi Charest**
Préposé - Éducation

Entreprises et gouvernements

- **Christian Liboiron**
Responsable - Entreprises et gouvernements
- **Roseline Hébert**
Agente - Entreprises et gouvernements

- **Mélissa Nilsson**
Agente - Entreprises et gouvernements
- **Arezki Raab**
Représentant commercial

Communications et services aux titulaires de droits

- **Caroline Lacroix**
Directrice - Communications et services aux titulaires de droits

Communications

- **Kevin Charron**
Coordonnateur - Communications
- **Eve St-Aubin**
Agente - Communications

Service aux titulaires de droits

- **Camille Tougas**
Coordonnatrice - Services aux titulaires de droits
- **Isabelle Billeau**
Agente - Services aux éditeurs et aux artistes en arts visuels
- **Simon Éthier**
Agent - Services auteurs et aux collaborateurs pigistes

Services juridiques

- **Poste à combler**
Conseillère juridique

Technologie de l'information

- **Bayard Donkou**
Conseiller-analyste en TI

Finances

- **Danielle Turcot**
Directrice - Finances
- **Nicole Blanchet**
Comptable
- **Jean-Philippe Bergeron**
Agent - Déclarations
- **Jean-Wesly Prédestin**
Agent - Facturation/perception
- **Suzanne Trachy**
Agente - Distribution
- **Laura Aurora Jaime Barrera**
Préposé - Facturation

Réception

- **Martin Saulnier**
Réceptionniste et adjoint administratif

Organisations membres

Auteurs

Association des journalistes
indépendants du Québec
(AJIQ)

Fédération professionnelle
des journalistes du Québec
(FPJQ)

Regroupement des artistes
en arts visuels du Québec
(RAAV)

Union des écrivaines
et des écrivains québécois
(UNEQ)

Éditeurs

Association nationale
des éditeurs de livres
(ANEL)

Société de développement
des périodiques culturels
québécois (SODEP)

Les Hebdos du Québec

Les Quotidiens du Québec

Conseil d'administration

**Gilles
Herman**
Président

Association nationale
des éditeurs de livres
(ANEL)

**Danièle
Simpson**
Vice-présidente

Union des écrivaines
et des écrivains québécois
(UNEQ)

**Francine
Bergeron**
Secrétaire

Société de développement
des périodiques culturels
québécois
(SODEP)

**Geneviève
Lauzon /
Véronique Roy**
Trésorière

Union des écrivaines
et des écrivains québécois
(UNEQ)

**Pierre-Paul
Noreau**

Les Quotidiens du Québec

**Suzanne
Spino**

Association nationale
des éditeurs de livres
(ANEL)

**André
Dumont**

Association des journalistes
indépendants du Québec
(AJIQ)

**Lise
Létourneau**

Regroupement
des artistes en arts visuels
(RAAV)

**Emmanuelle
Bruno**

Association nationale
des éditeurs de livres
(ANEL)

**Suzanne
Aubry**

Union des écrivaines
et des écrivains québécois
(UNEQ)

